

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 28 juillet 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **vingt-huit** du mois de **juillet** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 22 juillet 2022 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise MIALHE, Mahmoud NOUI.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Fabrice CABRAL
Céline CABANIS	à	Françoise MIALHE
Frédéric TAYAC	à	Manon KLOUCHI
Josiane CASTRO	à	Isabelle MONTOLIO
Gérald MANSUY	à	José GALLIZO
Françoise ROQUES	à	Chantal GLORIES

Absents excusés : Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Michel LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 19	Procurations : 6	Absents : 4
OBJET : Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions - Attribution d'aides après commission du 27 juin 2022			Date de mise en ligne : 10.08.2022


VU la délibération du Conseil municipal en date du 10 juin 2014 approuvant le principe d'une aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions dans les logements particuliers selon les conditions définies par le règlement joint en annexe à partir du 1^{er} juillet 2014 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 12 avril 2017 et du 10 juin 2020, portant modifications dudit règlement ;

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution réunie le 27 juin 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N° 2022/071

Envoyé en préfecture le 10/08/2022
Reçu en préfecture le 10/08/2022
Affiché le 
ID : 081-218100212-20220728-CM2022_071-DE

- **accepte** de verser les subventions ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels :

Dossier n°2022/115 : 600,00 €

Dossier n°2022/116 : 600,00 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif – exercice 2022 – Section d'investissement, chapitre 204 – « Subvention d'équipement versée » - article 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ».

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du 10 AOUT 2022
AUSSILLON, le 10 AOUT 2022
Le Maire,
Fabrice CABRAL.

